

Élections
européennes



9 juin 2024



POUR VOTER
JE M'INSCRIS



sur les listes électorales
AVANT LE 3 MAI 2024

Inscription en ligne sur service-public.fr ou en mairie

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales. La démarche est volontaire, sauf pour les jeunes de 18 ans, pour lesquels l'inscription est automatique, s'ils ont fait leur recensement à 16 ans.

Il est désormais possible de s'inscrire au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour du scrutin.

Ainsi, pour pouvoir voter pour les élections européennes du 9 juin 2024, vous pouvez vous inscrire au plus tard le 3 mai 2024 en mairie ou le 1er mai 2024 en ligne.

Pour disposer de la qualité d'électeur, il faut :

- Etre majeur
- Etre de nationalité française ou membre de l'Union Européenne (uniquement pour les élections municipales et européennes) et jouir de ses droits civiques
- Justifier d'une attache avec la commune :
 - Soit y avoir son domicile réel
 - Soit y résider depuis plus de 6 mois de façon continue et effective
 - Soit être contribuable direct de la commune pour la 5ème année consécutive, sans interruption.
- Les personnes naturalisées dans l'année doivent se faire inscrire sur les listes.

Comment s'inscrire

Votre demande peut être effectuée :

Par Internet :

Sur le site monservicepublic.fr

En Mairie :

Sur présentation :

- Du formulaire de demande d'inscription rempli et signé (cerfa 12669*02 en ligne sur le site service-public.fr)
- D'une pièce d'identité ou d'un passeport en cours de validité
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.